



Halte aux lingettes et autres déchets dans les W.C.

Les toilettes ne doivent pas remplacer votre poubelle !!!

Nous vous informons qu'aucun déchet ne doit être jeté dans vos toilettes, en particulier, les lingettes pour WC ou de ménage.

Jeter des lingettes ou autres déchets solides dans les toilettes :

- bouche vos propres toilettes,
- perturbe fortement le système d'assainissement en bouchant et détériorant les installations,
- occasionne des pannes qui ont pour conséquence des débordements chez les riverains et vers le milieu naturel (pollution de l'Oise notamment),
- déclenche des interventions coûteuses pour le SIARP et donc pour vous l'utilisateur.



Poste de refoulement du SIARP obstrué par des lingettes



IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE JETER DANS LES W.C. :



- **Les objets solides** : lingettes pour WC ou de nettoyage, mégots, couche-culottes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, lames de rasoirs, litière pour chat, etc.

- **Les produits chimiques ou toxiques** : hydrocarbures, vernis, peinture, solvants, diluants, acides de batterie, encres, produits de jardinage, de bricolage ou de développement photo, médicaments, etc.



Le fait que les emballages de certaines marques de lingettes indiquent les mentions "biodégradables" ou "peuvent être jetées à l'égout" n'empêche pas les dégâts causés par leur présence dans les réseaux d'assainissement.

Merci de collaborer à la protection de notre Environnement

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE
73, rue de Gisors 95300 PONTOISE